

—
N^o 33.
—

**Convois des boulevards à Bruxelles. —
Abords du pont Léopold. — Signaux.**

Le 23 Mars 1862.

Les signaux assurant la sécurité de l'exploitation aux abords du pont Léopold et à l'entrée des stations de l'Allée-Verte et de l'Entrepôt à Bruxelles, sont les suivants :

A. Près de la rue de l'Harmonie.

Un signal à distance arrêtant les trains venant du pont Léopold pour entrer dans la station de l'Allée-Verte ;

Un drapeau blanc flottant au haut d'un mât signalant la sortie des trains de cette station dans la direction de ce pont.

B. A la barrière près du boulevard extérieur.

Un disque ordinaire arrêtant les trains sortant de la station de l'Allée-Verte ;

Un drapeau blanc comme en **A** servant d'intermédiaire entre le drapeau **A** et le ballon **C**.

C. Au pont Léopold.

Un ballon rouge indiquant que le passage est libre sur le pont.

D. A l'excentrique de l'Entrepôt.

Un disque ordinaire arrêtant les trains venant de la direction de la ligne du Midi ;

Un drapeau blanc comme en **A** et **B** signalant les trains venant de la ligne du Midi ou de l'Entrepôt vers le pont Léopold.

Dans leur position normale, tous ces signaux sont à l'arrêt, le ballon baissé et les drapeaux blancs amenés.

Un train sortant de la station de l'Allée-Verte vers le pont Léopold est signalé par le drapeau blanc **A** hissé au haut du mât.

Ce signal est répété immédiatement par le drapeau **B**, et l'ouvrier qui le manœuvre ne met son disque au passage qu'après s'être assuré que le ballon **C** au pont Léopold a été également hissé.

Un train venant de la direction du Midi ou de l'Entrepôt vers la station de l'Allée-Verte est signalé par le drapeau blanc **D** hissé au haut du mât. L'ouvrier qui le manœuvre ne met son signal au passage qu'après qu'il s'est assuré que le ballon **C** du pont est également levé.

Sur le signal donné par le ballon **C**, le drapeau blanc **B** est arboré, pour que l'agent en **A** qui manœuvre le signal à distance sache qu'il a à livrer passage au train arrivant.

Les divers agents placés en **A**, **B**, **C** et **D** appellent l'attention sur les signaux qu'ils font au moyen de coups de cornet.

Il résulte de ce qui précède :

Que le signal à distance A ne peut être placé au passage que si le drapeau blanc B et le ballon C sont levés et que le disque B est à l'arrêt ;

Que le disque B ne peut être mis au passage que si le signal à distance A est à l'arrêt et que lorsque, sur la demande du drapeau blanc A répété par celui B, le ballon C a été hissé ;

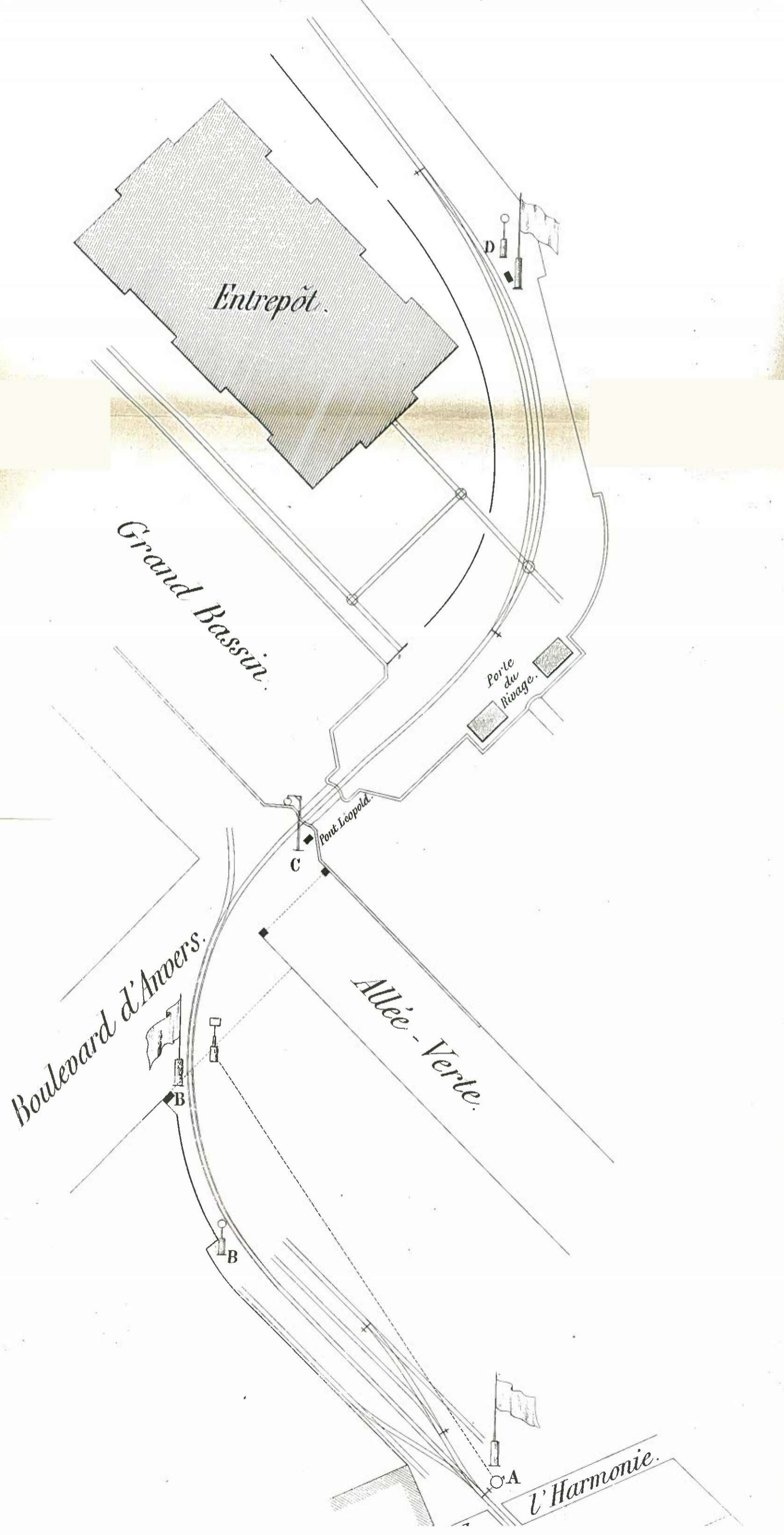
Que le disque D ne peut être mis au passage qu'après que sur la demande du drapeau D le ballon C a été levé ;

Que les drapeaux A et D ne peuvent pas se trouver hissés en même temps.

Dans le cas où cela arriverait, le pontonnier ne hisserait pas son ballon **C** ou l'amènerait immédiatement et prendrait les mesures nécessaires pour livrer successivement passage aux deux trains annoncés à la fois des deux côtés opposés.

Le Directeur général,

FASSIAUX.



Entrepôt.

Grand Bassin.

Boulevard d'Anvers.

Allée-Verte.

Pont Leopold.

Porte du Rivage.

L'Harmonie.

D

C

B

B

A